

LE MOT DU MAIRE

Habitants de La Brionne, bonjour !

Quelques informations sur la vie dans notre commune... Tout d'abord, le nerf de la guerre, les finances, où ça va à peu près. Il n'est pas toujours facile de gérer les finances communales comme il se doit. Les subventions se font rares et difficiles d'accès, un exemple avec le montant demandé pour créer un escalier de secours à l'étage de la mairie, la préfecture nous a répondu qu'un manque de budget empêchait une réponse positive à notre demande aussi la réalisation sera reportée d'une année. L'école se porte bien avec toujours nos deux professeures des écoles et le personnel communal, une classe rénovée et des tarifs communaux qui augmentent (la garderie de 10 centimes après 2 ans de stabilité ainsi que le repas, grâce à la mise en place de la tarification sociale une aide existe pour 28 enfants sur 34. Autre gros souci, l'entretien des routes, où le travail n'est pas toujours satisfaisant... Bientôt la fin de l'année, cela passe trop vite... et le repas des aînés ! A bientôt

Bernard LEFEVRE

VIT'DIT !

HOMMAGE AUX SOLDATS DE LA BRIONNE MORTS POUR LA FRANCE

Monsieur **Jean Michel POTHIAI** (famille de monsieur DUPLESSIS de Monbut) a réalisé un travail de mémoire sur les soldats de notre commune, morts au cours des guerres franco-prussienne et lors de la grande guerre soit :

- pour la Guerre de 1870 : 1 personne
- et la Guerre de 1914-1918 : 11 personnes

Une fiche retrace pour chacun son nom, date de naissance, profession, le nom de ses parents et ensuite le détail des services aux armées, les mutations diverses et les informations sur le décès.

Ce riche document sera prochainement consultable sur le site internet de la commune (rubrique « le bourg ») et disponible en version papier à la mairie.

REPAS DE FIN D'ANNEE DES AINES : DU NOUVEAU !

Pour favoriser les échanges entre les habitants de la commune, pour se rencontrer et peut être même faire connaissance, les membres du CCAS (centre communal d'action sociale) ont proposé au conseil municipal de modifier les modalités existantes. En effet, jusqu'alors les personnes de 70 ans et plus pouvaient bénéficier soit d'un repas soit d'un colis, mais depuis quelques années le CCAS observe une baisse du nombre de participants au repas alors que les personnes font part de leur besoin de contacts voire de sentiments de solitude.

Aussi il a été décidé, pour cette année de favoriser la convivialité en proposant **uniquement un repas** aux personnes entre 70 et 75 ans et de réserver la possibilité d'obtenir un colis aux personnes de 75 ans et plus ou bien entendu de participer au repas.

Celui-ci aura lieu à St Sulpice le Guéretois le 6 décembre. Et nous ferons ensuite un bilan de cette expérience pour vérifier si nos objectifs d'échanges sont atteints.

HAPPY VISIO



Pour bien avancer en âge, pour exercer des activités physiques diverses, pour se cultiver, pour apprendre ... la CARSAT (caisse de retraite du régime général) propose à tous des conférences à toute heure et tous les jours !!! Connectez-vous sur www.happyvisio.com pour en bénéficier gratuitement

La Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du département de la Creuse participe aussi à un programme destiné aux aidants (code partenaire : AIDANTS23) ; voyez donc !

ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT !! ... SUITE

Pour rappel (cf. bulletin municipal n° 13), il avait été constaté le 12 février dernier dans le fossé sur la route de Monbut, la présence de détritus de chantier. Une plainte avait immédiatement été déposée auprès de la Brigade Territoriale Mobile de Guéret.

Suite à cette plainte et à l'enquête des services de la gendarmerie de l'environnement, l'affaire a été jugée le 25 septembre 2025. Le prévenu était absent lors de l'audience et avait fourni des arguments peu convaincants (absent lors du dépôt en février et puis finalement non, pot de peinture laissé aux clients ... et dépôt de ses déchets dans une déchetterie mais dont il n'y a pas de preuves). La procureure a donc demandé le remboursement à la commune des frais de nettoyage (100€) et le versement d'une amende de 900€. Le tribunal l'a suivi et a donc prononcé son jugement en ces termes.

La commune, grâce aux journalistes présents, a voulu médiatiser ce jugement afin qu'il puisse servir d'exemple et inciter les personnes au respect de l'environnement et des réglementations.





MERCI AUX BENEVOLES POUR LE TOUR DE FRANCE FEMININ 2025 A LA BRIONNE !

Après le passage sur la commune de la 5^{ème} étape du Tour de France Féminin 2025 le 30 Juillet dernier, **le maire et l'équipe municipale** s'associe à **Marion ROUSSE, directrice déléguée du Tour Femmes avec Swift**, et aux équipes d'Amaury Sport Organisation pour adresser leurs plus chaleureux remerciements aux bénévoles ayant contribué à la sécurisation du parcours et permis de réaliser l'épreuve dans des conditions optimales de sécurité.

DEPLOIEMENT DES COMPTEURS D'EAU COMMUNICANTS



L'Agglo du Grand-Guéret a débuté, en septembre 2025, le déploiement de compteurs communicants.

Celui-ci s'échelonne sur deux ans.

Cette opération consiste à remplacer les compteurs de plus de 10 ans et à équiper les compteurs plus récents d'un module de transmission. La télérelève sera opérationnelle à la fin du déploiement de tous les compteurs communicants du territoire, soit au second semestre 2026.

L'objectif de la télérelève est de faciliter la vie des usagers, de maîtriser les consommations et de protéger la ressource :

- Une meilleure maîtrise de la consommation d'eau avec un suivi en temps réel permettant de comprendre sa consommation d'eau. Ces informations seront disponibles sur une agence en ligne, déployée concomitamment à la télérelève ;
- Une plus grande réactivité : Alertes fuites et surconsommation par SMS ou e-mail ;
- La tranquillité : grâce à la télérelève les usagers n'auront plus besoin d'être à leur domicile lors du relevé ;
- La fin des factures estimées : la facturation correspondra toujours au volume d'eau consommé ;
- Pour la collectivité, les compteurs communicants permettent une gestion optimisée de la ressource et facilitent l'exploitation

La mise en place de ce service de télérelève n'induit aucun coût supplémentaire pour les abonnés du service de l'eau.

Le déploiement sera réalisé en 2 phases :

- dans un premier temps, la mise en place des compteurs communicants ;
- dans un second temps, le déploiement des antennes relais.

Le dispositif sera complètement opérationnel après la seconde phase prévue au second semestre 2026.

Déploiement opérationnel :

Le déploiement sera assuré par un agent de l'entreprise GODIN (prestataire). Les abonnés seront informés par courrier du déploiement sur leur commune.

En cas d'impossibilité, ils pourront prendre contact avec le service GODIN pour convenir d'un rendez-vous :

(tel 05 82 81 98 04 ; mail : eau.grandgueret@godin-eau.com)

Durant tout le déploiement, le service des eaux reste à l'écoute des abonnés : 10 rue de l'ancienne Poudrière 23000 GUERET - 05.55.41.72.72

• usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr

Sur la commune de La Brionne, le déploiement est programmé en janvier 2026.

DISPOSITIF SOS

L'objectif de celui-ci est de favoriser la prise en charge rapide des personnes en situation d'urgence à domicile. Il s'adresse aux seniors, aux personnes à pathologie ainsi qu'aux personnes seules et permet aux secours (pompiers) d'accéder en moins d'une minute aux données médicales de la personne secourue. Cette organisation a été présentée aux pompiers.

Concrètement, les pompiers savent grâce à un auto-collant présent sur la porte d'entrée du bâtiment qu'ils trouveront dans un contenant plastifié, positionné dans le bac à légumes du réfrigérateur un document récapitulatif des données de santé (traitement, allergies, contre-indications ...) qui permettra d'avoir des informations fiables et actualisées. Ce document aura été préalablement rempli par un professionnel de santé ou la personne.

Si vous êtes intéressé par ceci, sachez que le coût est 21€ pour l'achat d'un contenant (1 personne) ou de 31€ pour un couple, avec la fourniture des questionnaires médicaux et des autocollants. Vous pouvez dans ce cas vous rapprocher de la secrétaire de mairie.

LA VIE DE L'ECOLE

RENOVATION TOTALE DE LA CLASSE DE GRANDE SECTION ET COURS PREPARATOIRE



Les travaux ont eu lieu durant l'été : changement de la porte en bois du pignon par une porte blanche en PVC (avec une isolation retrouvée), peinture des murs en vert clair, réfection des sols avec la pose d'un parquet stratifié, changement des rideaux et des nappes. Pour la rentrée, les enfants et leur maitresse Marie Pauline VALADEAU ont trouvé un nouveau décor.

Voici donc leur retour : **« C'est avec beaucoup de plaisir que je travaille cette année dans des locaux entièrement rénovés : sol changé, peintures aux murs, porte remplacée. La classe apparaît plus lumineuse et chaleureuse et également plus fonctionnelle. Nous avons même gagné en confort thermique. Je remercie la municipalité pour ces travaux qui améliorent le quotidien de tous, élèves comme enseignante ! »**

Nous tenons aussi à remercier Madame GENTY de Maufanges, qui a réalisé tous les ourlets des rideaux (8 en tout) avec efficacité et rapidité.

Par ailleurs, la commune a acheté pour les enfants de maternelle un nouvel ordinateur afin de lire les vidéos destinées aux petits.

ANIMATION D'AUTOMNE LE 17 OCTOBRE

Pour clôturer la première période scolaire, et avant les vacances de la Toussaint, les élèves et maitresses ont ramassé des pommes, cueilli des châtaignes et avec l'aide de Laura et André ALVES FERREIRA, ont pressé les fruits dans un presseur traditionnel pour obtenir du jus et aussi grillé les châtaignes pour les déguster.



PROJET DE PARC AGRIVOLTAIQUE A LA BRIONNE

PREFETE DE LA CREUSE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AU LIEU DIT « LES FAYES DE MONBUT » COMMUNE DE LA BRIONNE

Par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2025, une enquête publique est prescrite en mairie de LA BRIONNE pendant une durée de 33 jours,

du lundi 10 novembre 2025 (8h00) au vendredi 12 décembre 2025 inclus (17h00)

sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier de demande de permis de construire est présenté par la société La Brionne Solaire SARL dont le siège est situé 15, rue de Bruxelles – 75009 Paris.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et son résumé non-technique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de LA BRIONNE, aux heures habituelles d'ouverture au public, exceptés les jours fériés, soit :

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 11h et de 13h30 à 17h

Le dossier sera également consultable sur le site des services de l'Etat dans la Creuse
(www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Photovoltaïque)

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de LA BRIONNE,
- par voie postale en les adressant en mairie de LA BRIONNE, à l'attention de la commissaire enquêtrice,
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6734@registre-dematerialise.fr
- sur le registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6734/>

Mme Ambre LAPLAUD a été désignée par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'elle assurera en mairie de LA BRIONNE :

- lundi 10 novembre 2025 de 8h à 11h
- samedi 22 novembre 2025 de 9h à 12h
- mardi 25 novembre 2025 de 17h à 20h
- vendredi 5 décembre 2025 de 14h à 17h
- vendredi 12 décembre 2025 de 14h à 17h

En cas d'empêchement de Mme Ambre LAPLAUD, celle-ci sera remplacée par son suppléant M. Pierre CORSIN.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de LA BRIONNE, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'Etat dans la Creuse :

(www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Photovoltaïque).

Toute l'information concernant le dossier peut être obtenue auprès de Mme Laurie Anselme, représentant le pétitionnaire (courriel : Lanselme@enerparc.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète de la Creuse statuera sur la demande de permis de construire sous la forme d'un arrêté portant accord de permis de construire (éventuellement assorti de prescriptions) ou refus du permis de construire.

TRAVAUX



Ce qui a été réalisé :

- Rénovation totale d'une salle de classe de l'école
- Changement de la porte du pignon du bâtiment Mairie-Ecole
- Modification des limites de l'agglomération et aménagement de la signalisation pour sécuriser la circulation à Mériquet

Ce qui est prévu :

- Pose d'un escalier extérieur sur le bâtiment Mairie-Ecole pour le respect des normes de sécurité incendie
- Réparation de chéneau sur la toiture de l'église
- Remplacement du moteur et du joug de la cloche de l'église
- Réflexion sur le système de chauffage du bâtiment Mairie-Ecole

LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE ...

LE TRAIL DE LA BRIONNE

Le Trail de La Brionne : une première édition à ne pas manquer ! 🌿

Nous sommes heureux de vous annoncer la toute première édition de "Le Trail de La Brionne", une manifestation sportive et conviviale qui se tiendra le dimanche 16 novembre 2025. Organisé au cœur de notre belle nature, cet événement promet de rassembler petits et grands autour de l'effort, du plaisir et de la découverte.

📍 Départ et arrivée : terrain de moto de La Brionne

Au programme à partir de 9h00

- 🏠 Trail 18 km : pour les coureurs aguerris en quête de défi
- 🌲 Trail 11 km : une belle boucle accessible aux amateurs de course nature
- 🏃 Course enfants : pour initier les plus jeunes dans une ambiance festive
- 🧭 Randonnée 8 km : ouverte à tous, pour profiter du paysage à son rythme

Que vous soyez sportif confirmé, marcheur du dimanche ou simple curieux, venez partager cette journée placée sous le signe de la nature, du sport et de la convivialité. Des animations et une petite restauration seront également proposées sur place.

📅 **Notez bien la date : dimanche 16 novembre 2025** 🎉 Venez nombreux pour faire de cette première édition un moment inoubliable !

Si vous souhaitez nous aider ce jour là nous recherchons des bénévoles.

Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook Le Trail De La Brionne ou nous contacter par mail

traildelabrionne@gmail.com

Inscription sur courir 36



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI

L'Assemblée Générale s'est tenue le 16 octobre.

Lors de cette réunion, les différents comptes ont été présentés aux membres de cette association qui réunit les parents des deux communes du RPI. La situation financière est positive et permettra ainsi d'organiser et de financer diverses activités au profit des enfants scolarisés.

Pour cette fin d'année, seront organisés :

Une animation autour d'Halloween le 1/11 avec défilé dans les rues de St Léger le Guéretois puis rassemblement à la salle des fêtes pour s'amuser entre petits et grands.

Ensuite fête de Noël avec financement d'un spectacle et remise de cadeaux.

Les membres de l'APE sont heureux de l'accueil que vous réservez aux diverses ventes et manifestations organisées (à venir : loto et repas en début d'année), continuez : c'est au bénéfice des enfants et cela les récompense de tous leurs efforts.

INFORMATIONS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE:

Le secrétariat de la mairie est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8H à 11h et de 13H30 à 17H.

Téléphone : 05.55.80.25.15 ; Mail : mairie.labrionne@orange.fr

Ouverture le samedi matin sur rendez-vous !

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur notre site internet <https://www.labrionne.fr/>



COMMUNICATION

Inscrivez-vous à l'adresse mail de la commune pour recevoir nos communications par mail :

mairie.labrionne@orange.fr ou bien sur la rubrique « contact » du site de la commune

<https://www.labrionne.fr/>